

Excusés : Anne-Sophie Ferreira donne pouvoir à Bernard Carrette, Maxime Deneuille à Fanchon Métier, Arno Huber à Patrice Duretz

DELIBERATION PONCTUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 DU 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité suite au changement d'horaires d'ouverture de la Médiathèque,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'**unanimité**,

Décide

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint territorial du patrimoine (Echelle C1) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 01 Septembre 2025 au 31 août 2026.

Cet agent assurera les fonctions d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet.

La rémunération de cet agent sera calculée sur la base de l'Indice Brut 367, Indice Majoré 366 du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 et reconduits en 2026

CORRECTION ERREUR MATERIEL FERME CARNOY PLU 3.1

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lors du recensement sur la commune des fermes pour l'IBAN, la ferme de la Carnoy y a été inscrite. Elle a été repérée BA16 sur la parcelle OA 1348.

Toutefois, lorsque l'on regarde les documents d'urbanisme seul de bâtiment principal a été repéré alors que l'ancienne écurie ni apparaît pas. Il semblerait qu'il y ait eu une erreur de retranscription, ce bâtiment ayant un réel intérêt architectural.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de demander de corriger cette erreur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (**2 Abstentions** Bernard Carrette et Anne-Sophie

Ferreira, 13 Pour) souhaite que Monsieur le Maire demande la correction de l'erreur matériel pour la Ferme Carnoy.